

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 15 décembre 2014, à 8h50 AM, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard, Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : sans objet.

La directrice générale, madame Carmen McDuff, le greffier, Me Daniel Brazeau, étaient également présents.

Il est constaté que tous les membres du conseil sont présents.

Mme Carmen McDuff, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, propose la tenue immédiate d'une séance extraordinaire du conseil, avec ce qui suit à l'ordre du jour :

- 1. Ouverture de la séance.***
 - 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance.***
 - 3. Convention relative aux activités de glace avec la Ville de Boucherville - Avis de non renouvellement.***
- Période de question des citoyens.***
Levée de l'assemblée.

Il est constaté que tous les membres du conseil consentent à la tenue de la séance extraordinaire telle que proposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et renoncent conséquemment à tout avis de convocation écrit préalable.

Ouverture de la séance.

L'ouverture de la séance extraordinaire est faite par monsieur le maire François Gamache.

292-12-14

Adoption de l'ordre du jour de la séance.

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff,
APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité, tous les conseillers étant présents

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, à savoir :

1. Ouverture de la séance.
 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance.
 3. Convention relative aux activités de glace avec la Ville de Boucherville - Avis de non renouvellement.
- Période de question des citoyens.
Levée de l'assemblée.

Adoptée

293-12-14

Convention relative aux activités de glace avec la Ville de Boucherville - Avis de non-renouvellement.

CONSIDÉRANT la convention intervenue le 29 janvier 2013 entre la Municipalité de Saint-Amable et la Ville de Boucherville quant aux activités de glace des résidents de la Municipalité pour les saisons 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;

CONSIDÉRANT qu'au sens de ladite convention, la saison de glace présentement en cours se terminera le 15 avril 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de ladite convention relatives aux options possibles et aux avis préalables à transmettre en cas de non-renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité, tous les conseillers étant présents

DE TRANSMETTRE à la Ville de Boucherville un avis l'informant que la Municipalité exerce, quant à ladite convention intervenue le 29 janvier 2013, son option de non-renouvellement pour les saisons de glace à venir, soit les saisons 2015-2016 et 2016-2017;

D'AUTORISER ET DE MANDATER la directrice du service des loisirs sportifs, Mme Stéphanie Lacoste, ou en son absence la directrice générale, Mme Carmen McDuff, afin que soit transmis avec diligence à la Ville de Boucherville tout document requis afin de donner effet aux présentes.

Adoptée.

Période de question des citoyens

Aucun citoyen n'est présent. Aucune question.

294-12-14

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour ayant été épuisé,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Monique Savard,
APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité, tous les conseillers étant présents

DE LEVER et mettre fin à la présente séance du conseil.

La séance du conseil est levée à 8h55.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.